



## Actions fictives

Dans les pays listés dans le Plan d'**actions fictives**, il n'est ni possible ni pratique d'acquérir des actions ordinaires entièrement libérées, en raison du régime fiscal ou de la législation locale. Par conséquent, **des actions fictives acquises et des quotes-parts fictifs** seront proposées aux employés de ces pays.

La différence entre les **actions fictives** et les actions ordinaires entièrement libérées est que les actions fictives ne peuvent être acquises, détenues ou vendues par l'employé. Les actions fictives sont assujetties aux conditions suivantes :

- Le nombre d'actions fictives acquises et appariées (quotes-parts) autorisé sera le même que s'il s'agissait d'actions ordinaires entièrement libérées.
- Les mêmes conditions de contrepartie seront appliquées aux quotes-parts et quotes-parts fictifs.
- Si les conditions de contrepartie sont remplies, un paiement comptant égal au **prix du marché** de la participation fictive (actions acquises et appariées) sera automatiquement versé à l'employé.
- Les détenteurs d'actions fictives (acquises et appariées) ne recevront aucun dividende ni droit de vote.

## Phantom Share Plan Countries

Des actions fictives sont offertes dans les pays suivants:

Argentine	Croatie	Lituanie	Namibie	Zambie
Bulgarie	Estonie	Maroc	Serbie	Zimbabwe
Canada	Eswatini	Mozambique	Afrique du	